

2012_B266

**OBJET : Agriculture et forêt - Actualisation et complément d'études des PIDAF animés par la C.P.A. -
Demande de subventions**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Thématique : Agriculture et Forêt

Objet : Actualisation et complément d'études des PIDAF animés par la Communauté du Pays d'Aix – Demande de subventions.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix met en œuvre quatre Plans de Massif forestier sur son territoire. Deux des documents de programmation sont arrivés à échéance (massifs forestiers du Montaiguet et du Régagnas) et deux sont incomplets depuis leurs origines (Trévaresse et Arbois-Pas des Lanciers).

Aujourd'hui, il convient d'actualiser les deux Plans de Massif achevés et de compléter les deux autres afin que les services de l'Etat puissent valider les nouvelles programmations et ouvrir ainsi l'accès aux financements publics dédiés pour la Communauté du Pays d'Aix.

Ces études peuvent être financées à hauteur de 80% par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département aussi est-il proposé de solliciter l'aide de ces financeurs pour la réalisation des documents.

Exposé des motifs :

Au titre de sa compétence « Protection et mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers », la Communauté du Pays d'Aix intervient sur 74.000 hectares de massifs boisés. Ces espaces boisés sont exposés à l'aléa incendie en période de risque. Dans le cadre de la gestion forestière et de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), la Communauté du Pays d'Aix anime en direct les Plans de Massif (anciennement appelé Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier – PIDAF) des massifs du Montaignet et des Collines Environnantes, du Régagnas-Monts-Auréliens, du sud la Trévaresse et de l'Arbois-Pas des Lanciers.

Le document « Plan de Massif » est établi pour une durée de cinq à dix ans. C'est sur la base des programmations de travaux inscrites dans ces documents que les maîtres d'ouvrage engagent les travaux et que les financeurs attribuent ou pas des subventions pour ces projets.

Aujourd'hui, les Plans de Massif du Montaignet et des Collines Environnantes et du Régagnas-Monts-Auréliens datant respectivement de décembre 2004 et de juillet 2005, sont arrivés à terme. Il apparaît donc nécessaire de procéder à leur actualisation au vu de l'achèvement des programmes prévisionnels établis à l'époque. Cela devrait permettre aux communes concernées de bénéficier de nouvelles programmations de travaux pris en charge par la Communauté du Pays d'Aix et validées par les services de l'Etat.

Concernant les massifs de la Trévaresse et de l'Arbois-Pas des Lanciers, la rédaction des Plans de massif date de 2007. Ces documents ont été rédigés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Chaîne des Côtes-Trévaresse pour le premier et par le Syndicat de l'Arbois (SIMA) pour le second. Toutefois certaines insuffisances de programmation ont été constatées pour leurs parties sud respectives qui sont aujourd'hui animées et gérées par la Communauté du Pays d'Aix.

Il est donc proposé d'engager un complément d'études afin d'établir une programmation des travaux à venir en ouvrant notamment des perspectives vers les filières pastorales, agricoles, forestières voire de nouvelles techniques d'entretien telles que le brûlage dirigé.

Ces actualisations et compléments permettront une nouvelle dynamisation des interventions dans les massifs forestiers. Ils permettront de faire correspondre les propositions d'aménagement à réaliser approuvées par les Comités consultatifs de

massif avec les nouvelles stratégies de prévention et de lutte, et les possibilités de financements des travaux édictées par les partenaires.

Evaluation des coûts :

Actualisation du Plan de Massif du Montaignet et des Collines Environnantes :	23 920 € TTC
Actualisation du Plan de Massif du Régagnas-Mont-Auréliens :	23 920 € TTC
Complément d'étude du Plan de Massif de la Trévaresse :	14 352 € TTC
Complément d'étude du Plan de Massif de l'Arbois-Pas des Lanciers :	14 352 € TTC
TOTAL :	76 544 € TTC

Pour financer le montant de ces opérations, il est proposé de faire appel à des co-financements attribués par l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département.

Plan de Financement proposé :

		Montant
CPA	20 %	15.308.80 € TTC
Co-financements extérieurs	80 %	61235.20 € TTC
TOTAL TTC		<u>76.544 euros TTC</u>

Calendrier proposé :

Dès réception des notifications des subventions, les procédures de marchés publics seront engagées pour un démarrage des études en fin d'année 2012 début 2013, et, et ce, pour une durée estimée de 6 à 10 mois suivant qu'il s'agisse d'actualisations ou de compléments et suivant les superficies des territoires concernés.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ;

VU l'avis de la Commission Forêt en date du 4 juin 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en oeuvre de l'actualisation des Plans de Massif du Montaignet et des Collines Environnantes et du Régagnas-Monts-Auréliens ainsi que l'engagement de compléments d'études des Plans de massif de la Trévaresse et de l'Arbois-Pas des Lanciers pour un montant total de 76.544 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions qui seront déposées auprès des financeurs : Europe, Etat, Région, Département ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DECIDER** que les dépenses et les recettes en résultant seront affectées aux budgets 2012 et 2013 de la Communauté (sous réserve du vote du dernier budget cité). Les dépenses seront imputées à la ligne 833/617 et les recettes seront imputées sur les lignes 833/7471, 7472 et 7473.

**OBJET : Agriculture et forêt - Actualisation et complément d'études des PIDAF animés par la C.P.A. -
Demande de subventions**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012